

## Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 28 février 2022,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [conseil.administration@ens-lyon.fr](mailto:conseil.administration@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Mardi 15 mars 2022 à 9h30 à 13h00**

Salle des conseils  
Site Descartes, Lyon

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

**I. PARTIE A** (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

- I.1. Point d'actualité
- I.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.3. Compte financier 2021 et affectation du résultat (+ rapport de gestion 2021 pour information)
- I.4. Cartographie des achats 2021 et plan d'actions 2022

Décisions réglementaires (vote) :

- I.5. Participation au GIP Institut français d'islamologie

- I.6. Révision du RIFSEEP
- I.7. Mise en place du volet C3 du RIPEC
- I.8. Repyramidage des enseignants-chercheurs

## II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

### Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Revalorisation des postdoctorants
- II.2. Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de la formation continue
- II.3. Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2022-2023
- II.4. Remise gracieuse
- II.5. Acceptation d'un don

### Décisions réglementaires (vote) :

- II.6. Calendrier de formation 2022-2023
- II.7. Avenant n°3 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au contrat de partenariat du site Monod
- II.8. Bilan CVEC 2021
- II.9. Désignation au conseil d'administration du Musée des Confluences

## III. Points d'information :

- III.1. Chaires de professeur junior
- III.2. Démissions d'élève
- III.3. Composition des instances suite aux élections étudiantes du 18 janvier 2022

## IV. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François Pinton



Président de l'ENS de Lyon